

Paris, le 30 octobre 2008



Note à l'attention de :

Madame Michelle BRESSAND
Conseillère Générale des
Etablissements de Santé

Consultation sur les coopérations professionnelles et le partage de compétences et d'actes entre professions médicales et paramédicales.

Le **snch** est un syndicat réformiste pour lequel les évolutions expriment une volonté de garantir l'efficacité de nos institutions.

A cet égard le **snch** s'est impliqué dans les groupes de travail mis en place sur la VAE et a rencontré Madame la ministre sur le dossier LMD pour les infirmières. De même il s'est prononcé pour le principe de prendre en compte les évolutions des métiers et de les traduire dans les décrets de compétences.

Sur la question des coopérations professionnelles et du partage des compétences, le **snch** se prononce favorablement sur le principe.

Cette coopération doit pouvoir concerner tous les secteurs quelques soient les modalités d'exercice de la profession d'infirmière¹.

Les coopérations doivent embrasser toutes les disciplines médicales.

L'architecture à envisager doit être le fruit d'un travail commun entre les représentants des médecins et des infirmières de tous secteurs et représentant tous les modes d'exercice.

Toutefois le **snch** demande que soient pris en compte un certain nombre de garanties :

- Un cadrage par l'HAS
- L'avis de l'Ordre Infirmier
- L'avis du HCPPM
- Une évolution en parallèle des formations diplômantes et continues
- La création de consultations infirmières
- La création d'un droit de prescrire dans un cadre réglementaire restant à déterminer
- Une revalorisation salariale dans un cadre statutaire à définir

^{1 1} *Comprendre par extension toutes les professions paramédicales réglementées*

Pour le **snch** l'évolution envisagée est intrinsèquement liée à l'évolution de la filière infirmière.

- En effet, l'accroissement des compétences tant dans l'exercice du métier de base que dans le cadre de pratiques avancées, combiné avec la qualification de Licence académique du diplôme d'infirmière doit entraîner de facto le profilage d'une filière d'expertise infirmière. Celle-ci comprendra un niveau de maîtrise et un doctorat de recherche et enseignement.
- L'existence d'une telle filière appelée des vœux par toute la profession sera l'occasion d'autonomiser une filière encadrement-management réservée aux professionnels qui font la démarche de suivre la voie de la gestion. Elle aura aussi un niveau Master en lien avec les formations en IFCS pour les cadres de santé et à l'EHESP pour les directeurs de soins.

Le **snch** attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de créer un cadre statutaire nouveau et de prévoir une valorisation spécifique des professionnels concernées.

- Le **snch** refuserait toute autre solution. En effet, les cadres sont les oubliés des récentes réformes. Ils paient un lourd tribut aux contraintes des réorganisations et des équilibres budgétaires. L'hôpital a besoin de cadres motivés et valorisés pour mener à bien les réformes hospitalières. Assimiler les futures professionnelles à des cadres revient à refuser de créer une véritable filière clinique et à achever de démoraliser les cadres.

L'attention du **snch** a été attirée sur le rôle que la loi HPST envisage pour l'HAS sur ce dossier. « les coopérations seront encadrées par des protocoles nationaux élaborés par l'HAS ». Le **snch** demande que les professionnelles élaborent elles-mêmes les protocoles et dénonce, par ailleurs, un risque de dérive des compétences de l'HAS. En effet, son rôle vis-à-vis des pratiques professionnelles des infirmières doit être identique à celui qu'il exerce sur le même thème vis-à-vis des professions médicales. L'Ordre des Infirmières et les associations professionnelles sont en mesure de créer ces protocoles.

Le **snch** rappelle qu'il représente les cadres de santé qui exercent en service comme dans les centres de formation. Ceux-ci sont très attachés à la qualité des professionnels qu'ils encadrent et forment en vue de délivrer des prestations efficaces et adaptées aux besoins de chaque patient.

retrouvez nos nouveaux services sur snch.fr

HÔTEL-DIEU • 1, place du Parvis Notre-Dame 75181 Paris Cedex 04 • Tél : 01 42 34 81 01 • 01 46 34 14 23 • e-mail : snch@wanadoo.fr